

La compétence GEMAPI

*Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention Inondation*

*Séminaire Milieux Aquatiques et
Prévention des Inondations*

6 décembre 2022



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUADELOUPE

DEAL Guadeloupe/Service Ressources Naturelles

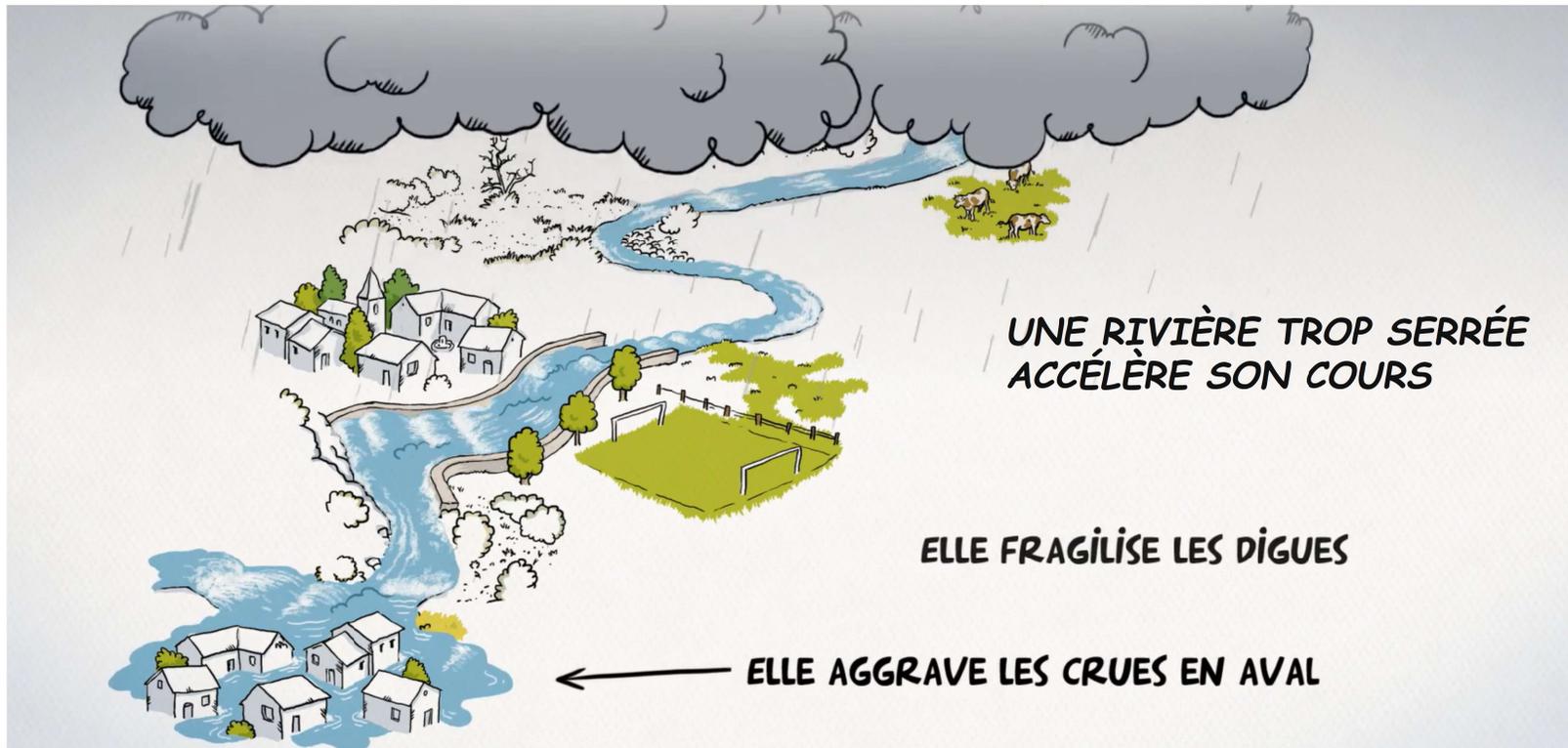
1- Des constats aux origines de la compétence

- ⇒ Des missions facultatives exercées par de nombreux acteurs
- ⇒ Des cours d'eau « mal menés »
- ⇒ Des digues délaissées => sur-risques



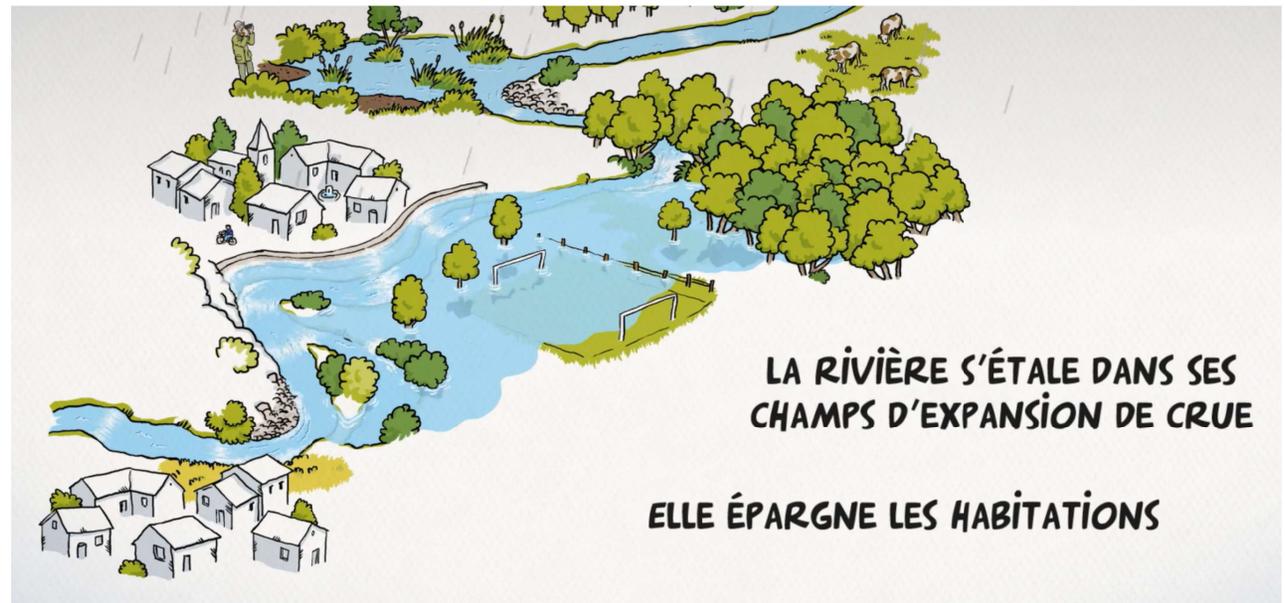
Actions incohérentes

⇒ de fausses bonnes solutions de gestion du risque inondation
Et des fortes dégradation des milieux aquatiques



2 – L'esprit de la Gémapi

- ⇒ Repenser la gestion des rivières : cohabitation des enjeux des milieux et des humains
 - ⇒ Redonner la place aux milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire et favoriser leur préservation/restauration
- Comme solution au bon état et à la prévention des Inondations



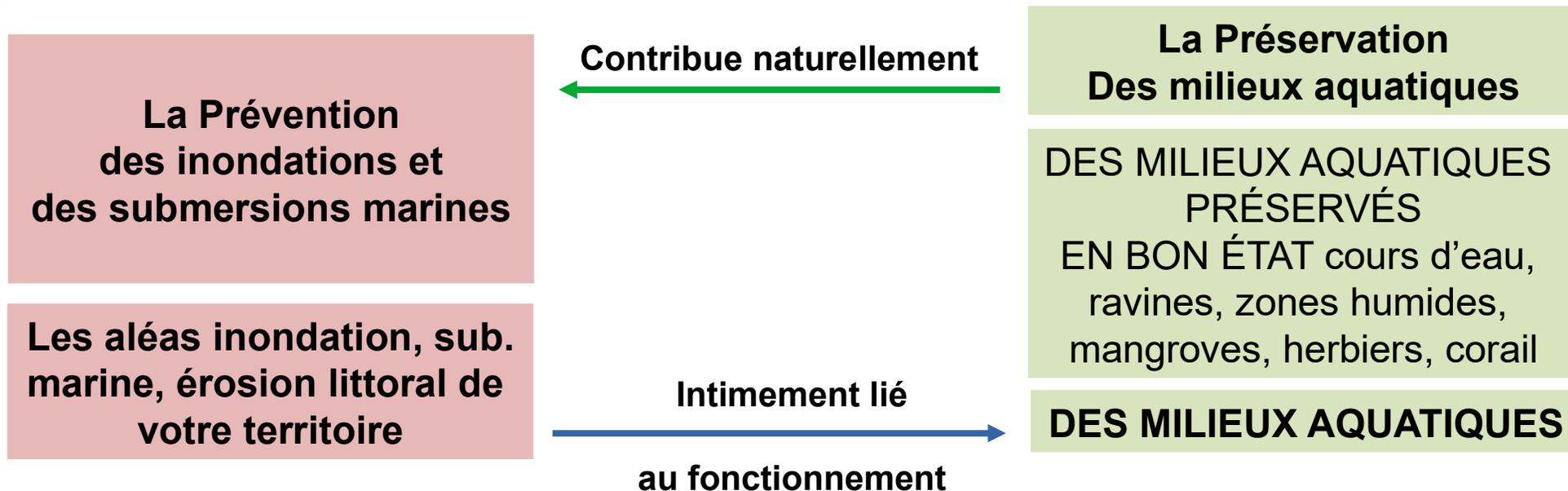
Finalités :

- ⇒ **Maintenir et restaurer** les milieux aquatiques
- ⇒ **Lutter** contre les inondations
- ⇒ **Développer la gestion intégrée, durable et équilibrée** de l'eau, des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau

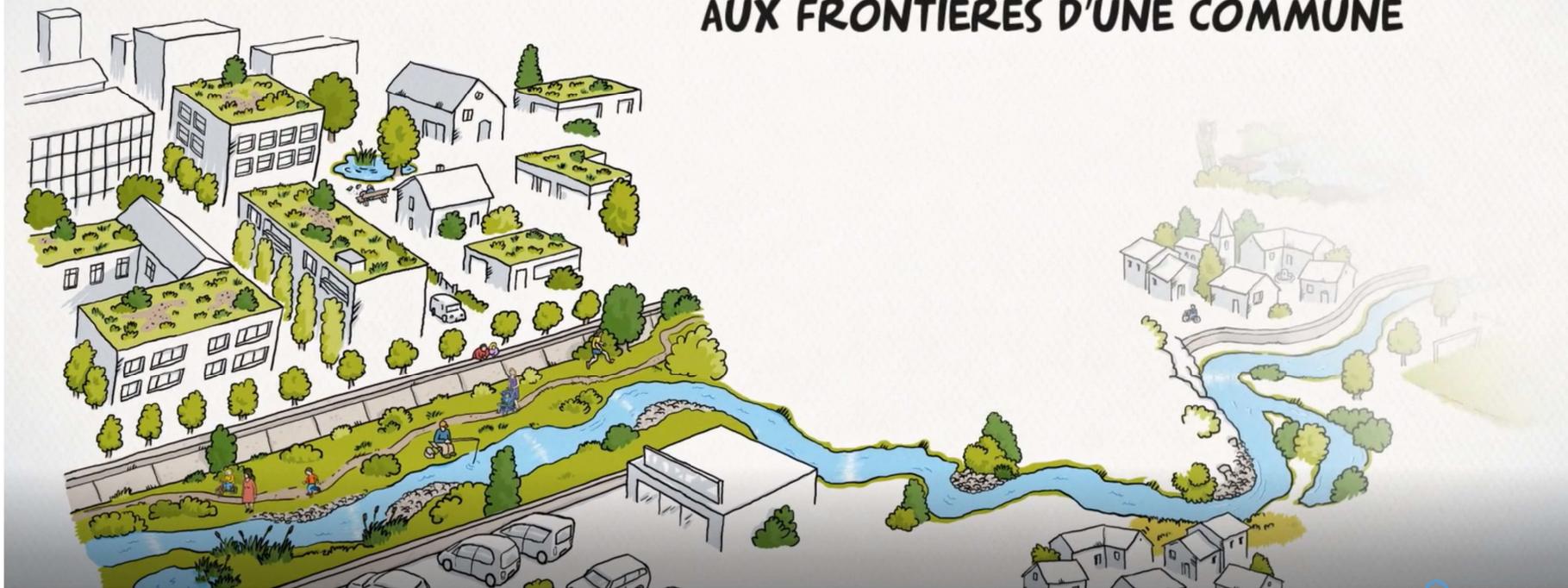
2 – L'esprit de la Gémapi

Comment repenser la gestion des rivières ?

- ⇒ Rapprocher aménagement du territoire/urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- ⇒ Clarifier et rationaliser le nombre et le rôle des acteurs dans le domaine de l'eau et des risques liés à l'eau
- ⇒ Développer la gestion aux échelles adaptées : bassins versants
- ⇒ Articuler GEMA et PI



**AUCUNE CRUE NE S'ARRÊTE
AUX FRONTIÈRES D'UNE COMMUNE**



**LES BONS CHOIX NE PEUVENT
ÊTRE PRIS QU'ENSEMBLE**



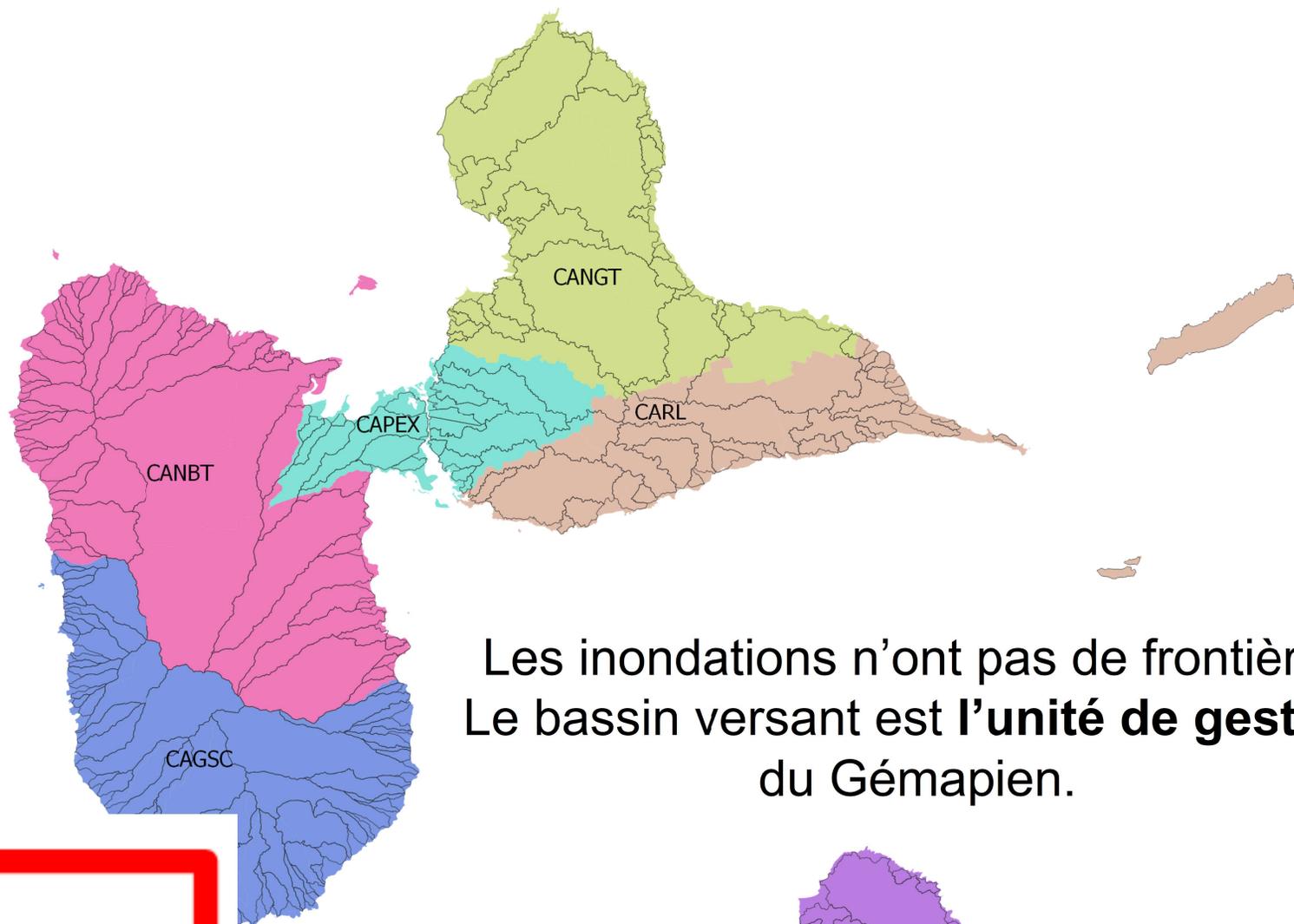
EN CONSIDÉRANT LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DES MILIEUX AQUATIQUES

**LE BASSIN VERSANT EST L'UNITÉ DE GESTION
DU GEMAPIEN**

**UNE STRUCTURE DE BASSIN POUR DÉCIDER ET
MENER DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES
INONDATIONS ET DE PRÉSERVATION DES
MILIEUX AQUATIQUES**



En Guadeloupe, 6 EPCI-FP compétents en GEMAPI depuis le 1er janvier 2018



Les inondations n'ont pas de frontières
Le bassin versant est l'unité de gestion
du Gémapien.

ENJEUX

POUR LA GUADELOUPE



□ Ba

0

3 – Carte d'identité de la GEMAPI

Quoi : Compétence obligatoire créée par la loi MAPTAM de 2014

Qui depuis quand : Exercée par les intercommunalités depuis le 1er janvier 2018

Contenu : 4 missions décrites au 1,2,5,8 du L211-7 du Code de l'environnement



A mettre en œuvre pour :

⇒ Protéger les enjeux

⇒ Réduire l'intensité des aléas

⇒ Préserver et restaurer les milieux

Contours des aléas : Inondations par débordement de cours d'eau, remontées de nappes, sub marines, ruissellement, + érosion du trait de cote

Leviers pour son exercice :

Outil financier : Possibilité de financement via la taxe Gémapi

Outil juridique : Possible transfert tout ou partie des 4 missions à un syndicat mixte

Outil partenarial : Les acteurs historiques ont eu l'opportunité de maintenir leur action jusqu'au 1er janvier 2020. La signature d'une convention dérogatoire dite « Fesneau-Ferrand » peut néanmoins permettre à un acteur historique de poursuivre son action.

4 – Les missions

Missions Gémapi

1° Aménagement d'un bassin ou fraction d'un bassin hydrographique

Exemples d'intervention/contours

=> Ouvrages de rétention en lit majeur

=> Restauration de zone d'expansion de crue

=> Instauration de servitude publique de zone d'expansion de crue

=> Etudes géomorphologiques

=> ...



4 – Les missions

Missions Gémapi

2° Entretien* et aménagement des cours d'eau



Crédit photo : ONF Guadeloupe

Exemples d'intervention/contours

- => Enlèvement des embâcles
- => Entretien du lit, des berges
- => Restauration morphologique localisée
- => Extraction de matériaux (curage)
- => Plan de gestion sédimentaire
- => ...

*La collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire (particulier riverain pour les axes d'écoulement hors DPF, État pour les cours d'eau domaniaux), dans le cadre d'opérations d'intérêt général ou d'urgence.

4 – Les missions

Missions Gémapi

5° Défense contre les inondations et contre la mer

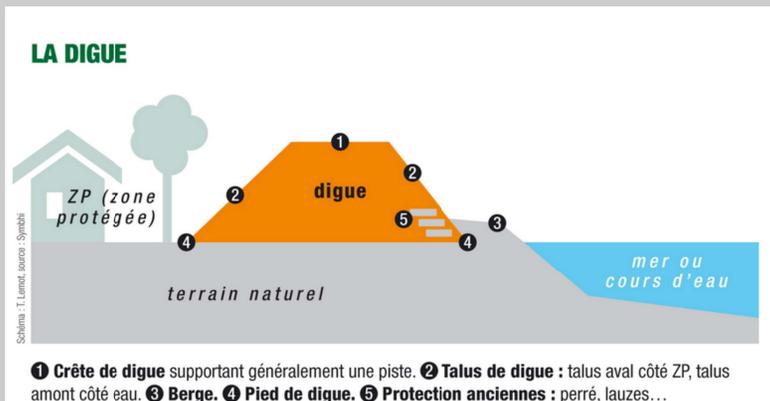


Illustration : France digue

Exemples d'intervention/contours

=> Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines

=> Etudes et travaux « neufs » d'implantation de nouveaux ouvrages

=> Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement et aménagement hydraulique

=> ...

4 – Les missions

Missions Gémapi

8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et formations boisées riveraines



Crédit photo : DDT 26

Exemples d'intervention/contours

=> Restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

=> Restauration de la continuité écologique

=> Instauration de servitudes d'utilité publique de préservation de zones humides

=>...

Le Gémapien :

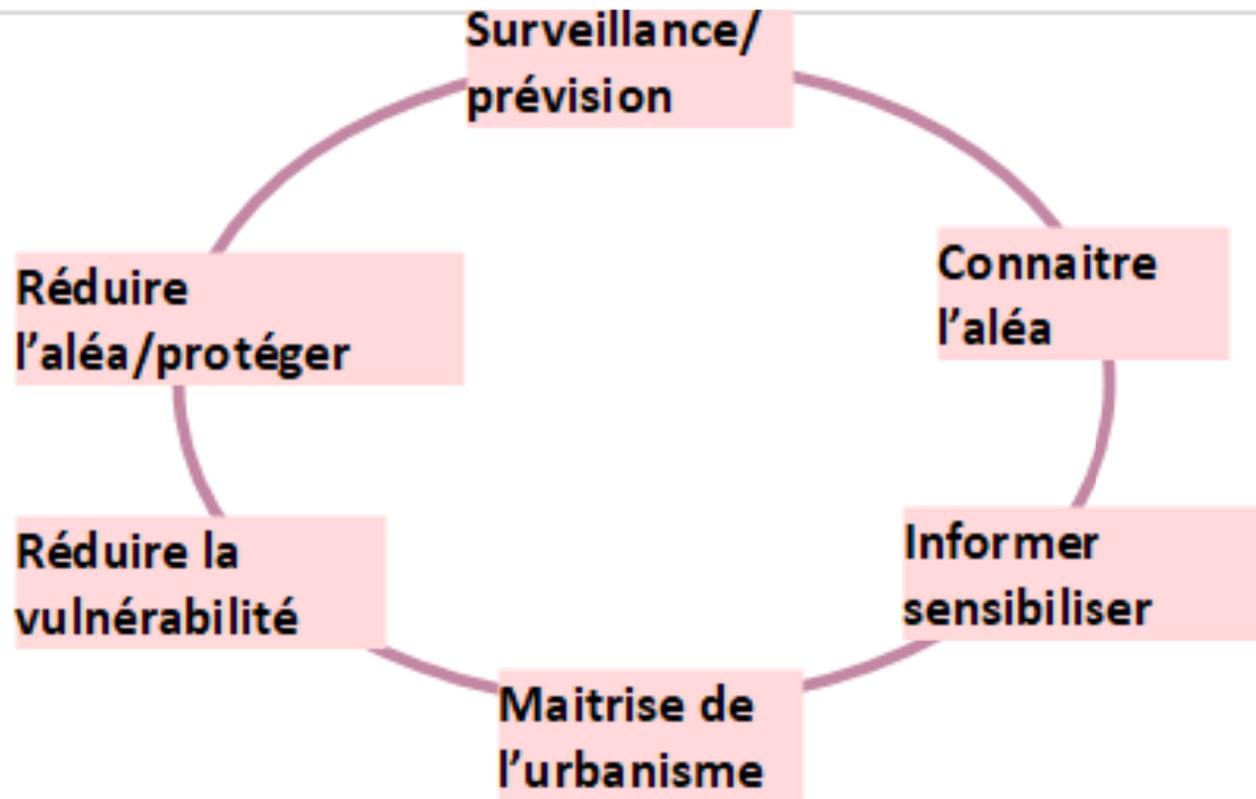
Un acteur de la prévention des inondations

et du bon état des milieux aquatiques

En première approche être GEMAPIEN, c'est

4 – Être un ACTEUR CLÉ de la prévention des inondations

⇒ Intègre la chaîne **des responsabilités de la politique de prévention** du risque inondation aux côtés des acteurs en place



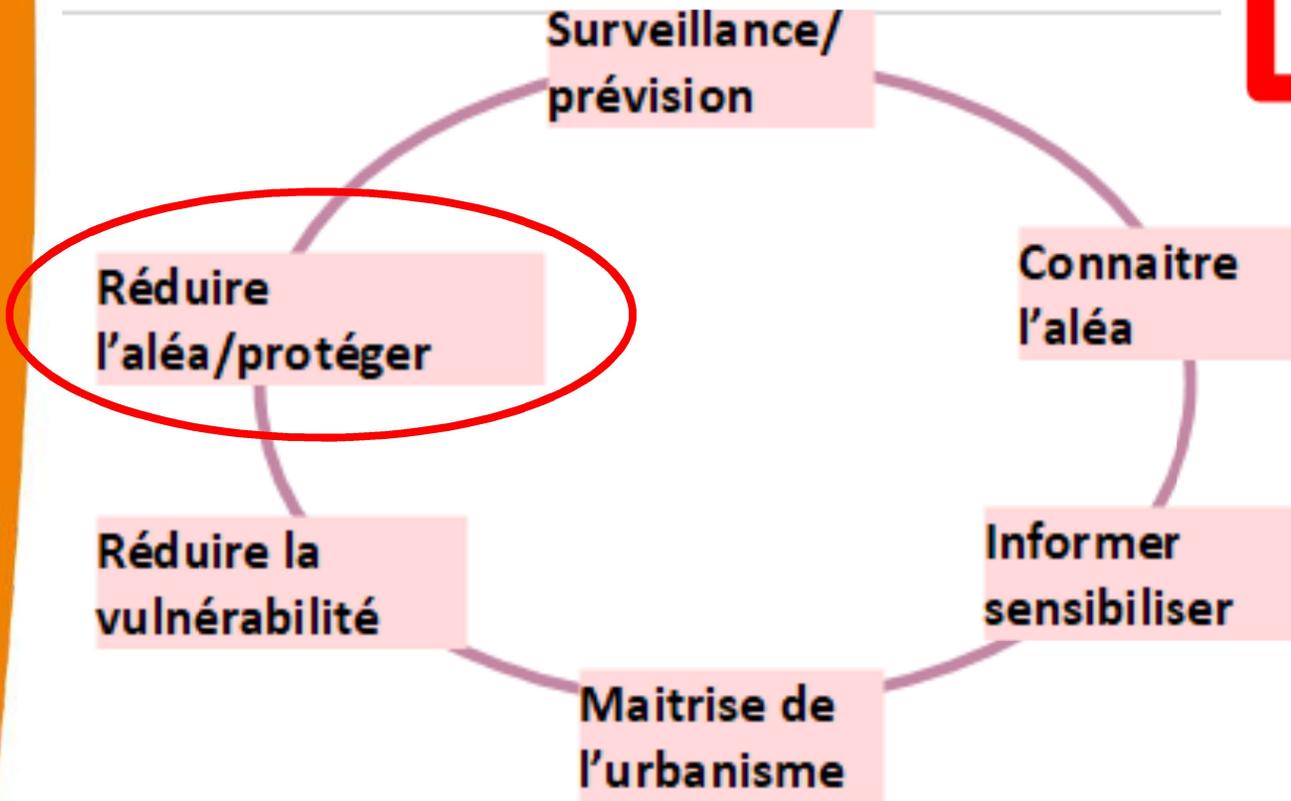
⇒ Responsable de la performance des ouvrages de protection mis en œuvre à cette fin sur son territoire

⇒ **L'unique entité publique qui peut mettre en œuvre des ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire**

4 – Être un ACTEUR CLÉ de la prévention des inondations

⇒ Intègre la chaîne **des responsabilités de prévention** du risque inondation aux côtés c

ENJEUX
POUR LA GUADELOUPE



⇒ Il **DETERMINE** les zones qu'il souhaite protéger sur son territoire

⇒ **DÉTERMINE, GÈRE, ENTRETIEN** des ouvrages de protection

⇒ Acteur **COMPLEMENTAIRE** qui mène des actions de protection

⇒ Responsable de la performance des ouvrages de protection mis en œuvre à cette fin sur son territoire

⇒ L'**unique entité publique qui peut mettre en œuvre des ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire**

5 – Être « LE » gestionnaire de Bassins versants (BV)

- ⇒ **Décide** avec une vision décloisonnée, intégratrice des enjeux
- ⇒ **Concerte** avec les acteurs présents sur le BV
- ⇒ **Organise** la gouvernance en conséquence
- ⇒ **Aménage** les BV et les milieux aquatiques en vue de leur préservation et pour lutter contre les inondations

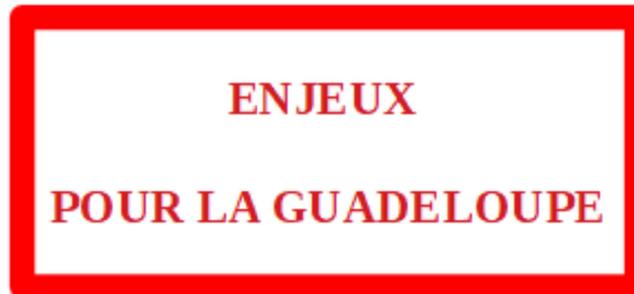
5 – Être « LE » gestionnaire de Bassins versants (BV)

⇒ **Décide** avec une vision décloisonnée

⇒ **Concerte** avec les acteurs

⇒ **Organise** la gouvernance

⇒ **Aménage** les BV en vue de leur préservation et pour



en vue de leur préservation et pour

→ Absence de structure « historique » de gestion des bassins versants
⇒ **gouvernance à optimiser**

→ **Lien à resserrer entre aménagement du territoire et enjeux géomorphologiques.**

⇒ **RECHERCHE** les solutions les plus « efficaces » pour lutter contre les inondations **EN FAVORISANT** le bon état des milieux aquatiques

⇒ **PARTICIPE** à l'amélioration du cadre de vie

6 - Un acteur clé pour la Guadeloupe

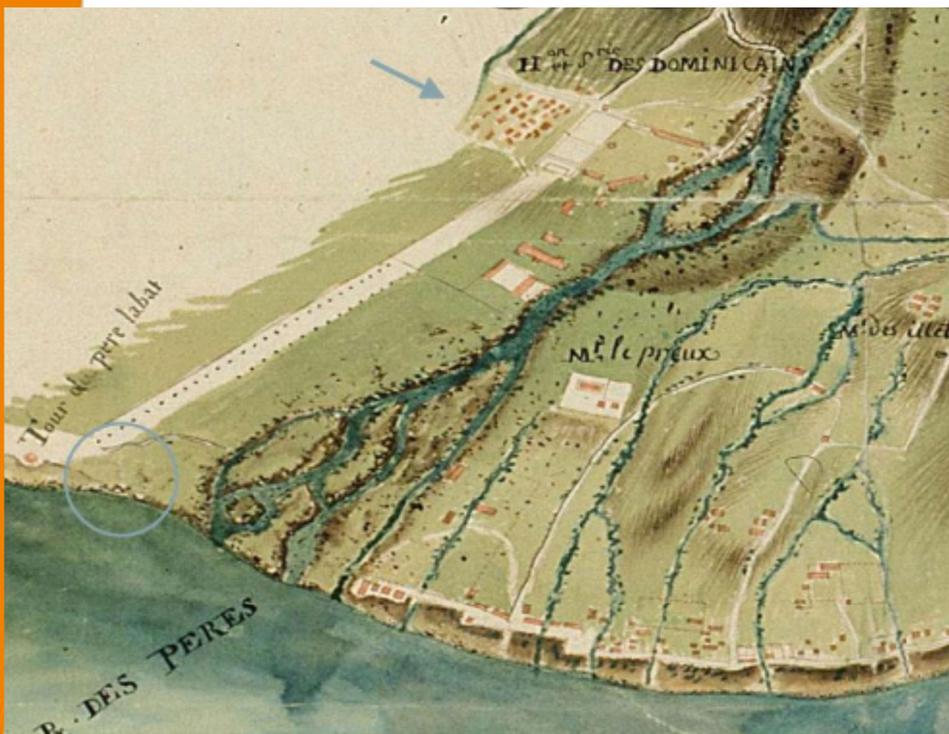
Repenser la gestion des rivières

Celle qui fait cohabiter les enjeux propres aux milieux et propres aux humains

ENJEUX

POUR LA GUADELOUPE

Rivières des Pères - 1765



Rivières des Pères - 2017



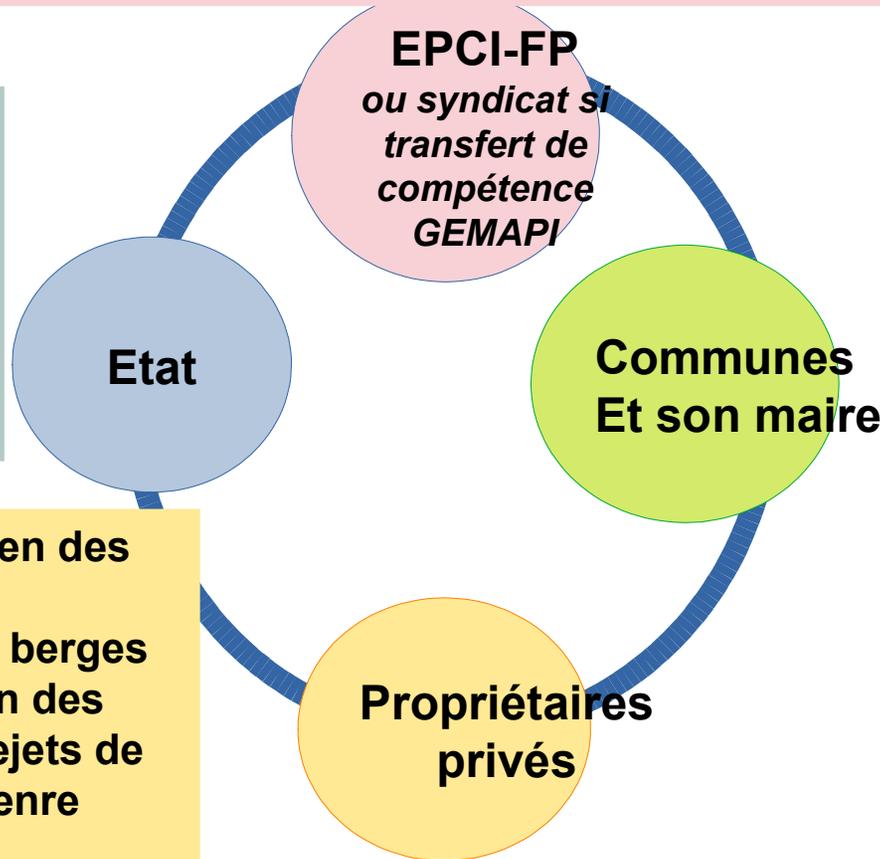
6 - Un acteur clé pour la Guadeloupe

Mais les responsabilités des acteurs en place restent inchangées

⇒ Responsabilité de la performance des ouvrages de protection mis à disposition (obligation de moyen : respect des règles d'entretien, d'exploitation...), gère, classe et entretient les ouvrages de protection
⇒ Met en œuvre sa stratégie GEMAPI

⇒ Entretien du DPF
⇒ Elaboration des PPR
⇒ Mission de prévision et d'alerte des crues
⇒ Police de l'eau
⇒ Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

⇒ Devoir d'entretien des cours d'eau non domaniaux et des berges
⇒ Non aggravation des écoulements y compris rejets de déchets en tout genre même verts !



⇒ Pouvoir de police inchangés
⇒ Prise en compte des risques dans les documents et autorisation d'urbanisme
⇒ Planifie l'occupation des sols de son territoire et peut protéger les enlèveurs

+ acteurs historiques : peuvent poursuivre leur action par convention avec l'EPCI-FP

+ contributeurs : Gestionnaires de milieux, GEPU, voiries, agriculteurs, citoyens...

Un rôle, une place à prendre, à construire,

Au côtés et avec les autres acteurs du territoire

7 – Comment mettre en œuvre la Gémapi

Le Gémapien doit faire des choix

- ⇒ De gouvernance
- ⇒ Des zones qu'il souhaite protéger
- ⇒ Des ouvrages qu'il veut gérer/mettre en place en vue de protéger des enjeux
- ⇒ De son action en matière de restauration des milieux
- ⇒ De priorisation
- ⇒ Financiers : Prélèvement de la taxe ?
- ⇒ ...

et s'organiser en conséquence

7 – Comment mettre en œuvre la GEMAPI

Définir son action en fonction des enjeux de son territoire et du projet porté par les élus locaux ⇒ **DÉFINIR SA STRATÉGIE**

1ère ÉTAPE : Acteurs / Enjeux / Objectifs

⇒ **RÉALISER UN DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE**

2ème ÉTAPE : Actions / Gouvernance / Modes de financement

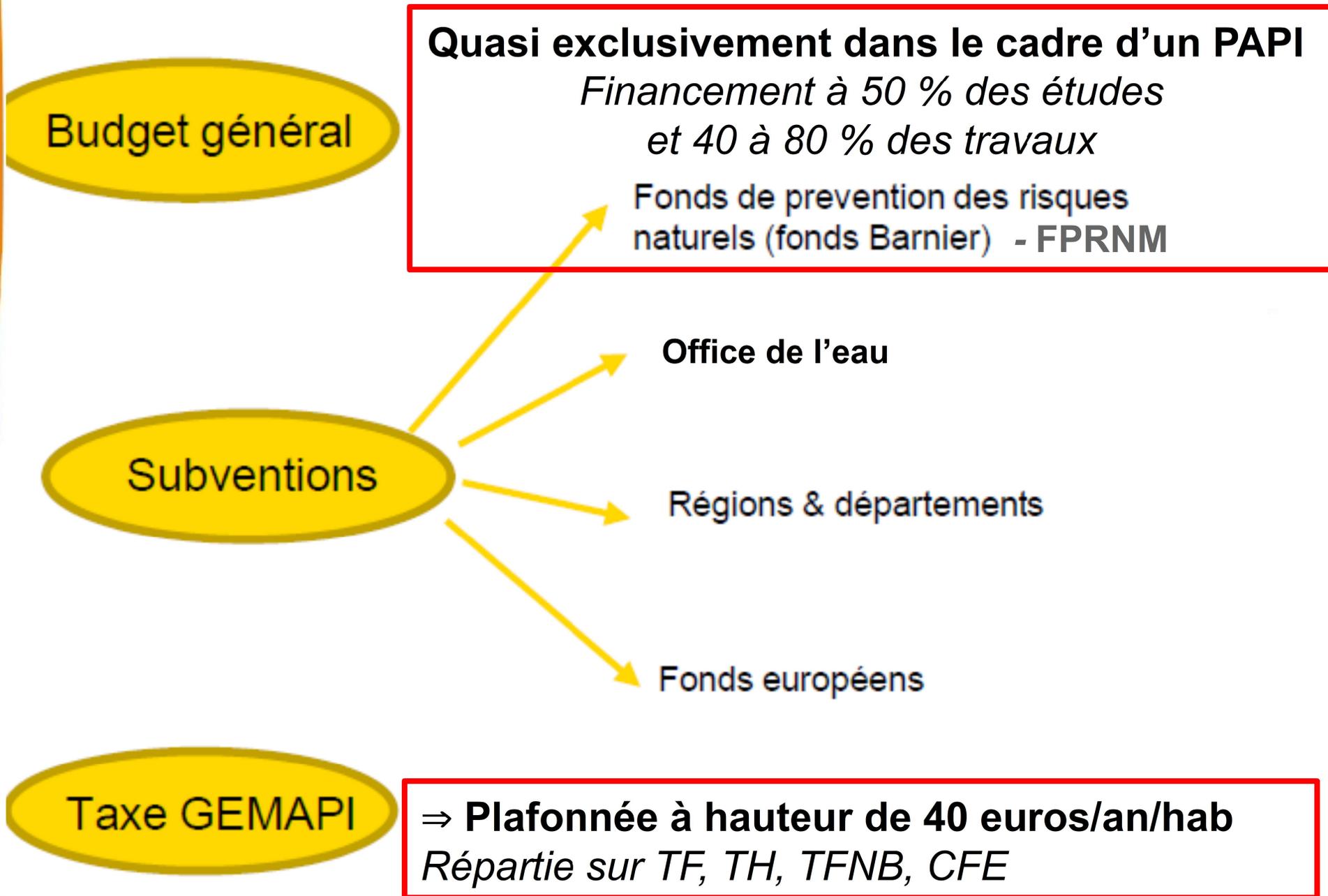
⇒ **DÉFINIR DES SCENARII DE MISE EN ŒUVRE**

3ème ÉTAPE : ⇒ **METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS ADAPTES
aux besoins/enjeux du territoire**

Du programme d'actions à la mise en œuvre d'un PAPI si inondation ++
ou un contrat de milieu si enjeux milieux aquatiques ++

Selon le PROJET qui sera PORTÉ PAR LES ÉLUS LOCAUX

8 - Mécanismes de financement



Merci de votre attention